



Strasbourg, le 26 septembre 2014

CDL-PL-OJ(2014)003ann
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

100^e SESSION PLÉNIÈRE
Rome, Ministère des affaires étrangères
vendredi 10 octobre 2014 (12h30) -
samedi 11 octobre 2014 (13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi, 10 octobre 2014

| | |
|-------------|---------------------|
| 12h00-12h30 | Café |
| 12h30-13h30 | Session d'ouverture |

1. Session d'ouverture

Des personnalités italiennes et internationales s'adresseront à la Commission à l'occasion de la 100^e session plénière (voir le programme séparé des intervenants).

[Lien au programme](#)

| | |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13h30-15h00 | Déjeuner |
| 15h00-18h00 | Communications Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise Discussion et adoption des avis concernant des Etats Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays |

2. Adoption de l'ordre du jour**3. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2014\)047](#)).

4. Communication du Secrétariat**5. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Avis sur la procédure de nomination des juges à la Cour constitutionnelle en période de transition présidentielle en République slovaque ([CDL-AD\(2014\)015](#));

Avis conjoint sur le projet de loi relatif à la responsabilité disciplinaire des juges de la République de Moldova ([CDL-AD\(2014\)006](#)) ;

Avis conjoint sur le code électoral de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" ([CDL-AD\(2013\)020](#) ; voir le document [CDL-REF\(2014\)038](#)) ;

Avis sur la législation électorale du Mexique ([CDL-AD\(2013\)021](#));

Avis conjoint relatif à la loi sur les élections des membres du Parlement de Hongrie ([CDL-AD\(2012\)012](#) ; voir le document [CDL-REF\(2014\)037](#)) ;

Avis conjoint sur le projet de loi portant modification de la loi sur l'élection des conseillers locaux et des députés du parlement du Monténégro ([CDL-AD\(2011\)011](#) ; voir le document [CDL-REF\(2014\)039](#)).

Les projets d'avis sur le Monténégro et sur la Serbie (voir les points 11 et 12) font suite à des avis précédents adoptés par la Commission concernant ces pays.

6. « l'ex République yougoslave de Macédoine »

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Adnan Jashari, ministre de la Justice de « l'ex République yougoslave de Macédoine » et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)044](#)) sur le projet d'amendements (XXXIII - XXXIX) à la

Constitution de « l'ex République yougoslave de Macédoine » concernant en particulier le Conseil judiciaire, la compétence de la Cour constitutionnelle et les zones financières spéciales ([CDL-REF\(2014\)030](#)) rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Bazy Malaurie, de M. Can, de M. Grabenwarter et de Mme Omejec.

La sous-commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 9 octobre 2014.

7. Ukraine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de l'Ukraine et à examiner, en vue de son adoption, l'avis préliminaire ([CDL\(2014\)034](#)) sur le projet de loi portant modification à la constitution de l'Ukraine soumis par le Président de l'Ukraine le 2 juillet 2014 ([CDL-REF\(2014\)027](#)) rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de Mme Kiener, de M. Paczolay, de M. Papuashvili, de M. Scholsem, de Mme Suchocka, de M. Tanchev, de M. Tuori, de M. Delcamp (expert du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe) et de M. Marcou (expert de la Direction de la gouvernance démocratique, Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe).

La sous-commission sur les institutions démocratiques examinera cet avis préliminaire lors de sa réunion du 9 octobre 2014.

Conformément à la décision prise lors de la 99^e session plénière, l'avis préliminaire a déjà été transmis aux autorités ukrainiennes.

8. Arménie

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)040](#)) sur le « Concept Paper » (document de réflexion) sur les réformes constitutionnelles de la République d'Arménie ([CDL-REF\(2014\)033](#)) rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de M. Endzins, de M. Grabenwarter, de M. Lafitsky, de M. Tanchev et de M. Tuori.

9. Géorgie

M. David Usupashvili, Président du parlement de Géorgie informera la Commission de l'avancement des travaux sur la réforme de la Constitution de la Géorgie.

10. Malte

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de Malte et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2014\)049](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur les partis politiques de Malte ([CDL-REF\(2014\)040](#)) rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, de M. Kask et des experts de l'OSCE/ODIHR.

11. Monténégro

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Branka Lakocevic, Vice-ministre de la Justice du Monténégro et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)043](#)) sur le projet de loi sur la Cour constitutionnelle du Monténégro ([CDL-REF\(2014\)034](#)) rédigé sur la base des observations de M. Endzins, de M. Neppi Modona et de Mme Wedam Lukic.

12. Serbie

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2014\)048](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi portant

modification à la loi sur le financement des activités politiques de la Serbie ([CDL-REF\(2014\)035](#) et [036](#)) rédigé sur la base des observations de M. Esanu, de M. Gonzalez Oropeza et des experts de l'OSCE/ODIHR.

13. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Algérie

M. Mourad Medelci, Président du Conseil constitutionnel de l'Algérie, informera la Commission des développements constitutionnels récents en Algérie.

18h30 Départ des bus du Ministère des affaires étrangères
19h00 Visite de la Villa Madama, Via di Villa Madama, 00194 Roma
Réception

Samedi, 11 octobre 2014

9h00-11h00

Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)

9. Suite Géorgie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Tea Tsulukiani, ministre de la Justice de la Géorgie et avec M. Konstantine Kublashvili, Président de la Cour suprême de la Géorgie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2014\)039](#)) de la Commission de Venise et de la Direction des droits de l'homme de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe, sur le projet de loi sur les amendements à la loi organique sur les cours générales de la Géorgie ([CDL-REF\(2014\)021](#) et [031](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Banic, de M. Hirschfeldt et de M. Verschuur (expert de la DGI).

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Tea Tsulukiani, ministre de la Justice de la Géorgie et avec M. Konstantine Kublashvili, Président de la Cour suprême de la Géorgie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2014\)045](#)) de la Commission de Venise et de la Direction des droits de l'homme de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi portant amendement à loi sur la responsabilité disciplinaire et la procédure disciplinaire des juges des Cours générales de la Géorgie ([CDL-REF\(2014\)022](#) et [032](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Banic, de M. Hirschfeldt et de M. Borowski (expert de la DGI).

La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera ces projets d'avis lors de sa réunion du 10 octobre 2014.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Tea Tsulukiani, ministre de la Justice de la Géorgie et avec M. Konstantine Kublashvili, Président de la Cour suprême de la Géorgie et examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2014\)038](#)) de la Commission de Venise et de la Direction des droits de l'homme de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe, sur le projet de loi portant amendement aux codes administratif, civil et de procédure pénale de la Géorgie ([CDL-REF\(2014\)023](#)) rédigé sur la base des observations de M. van Dijk et de M. Borowski (expert de la DGI).

12. Suite Serbie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Nikola Selakovic, ministre de la Justice de la Serbie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)041](#)) sur

le projet d'amendements à loi sur le Haut Conseil judiciaire de la Serbie ([CDL-REF\(2014\)029](#)) rédigé sur la base des observations de M. Hirschfeldt, de M. Vardzelashvili et de M. Velaers.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Nikola Selakovic, ministre de la Justice de la Serbie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)042](#)) sur le projet d'amendements à loi sur le Conseil des procureurs de l'Etat de la Serbie ([CDL-REF\(2014\)028](#)) rédigé sur la base des observations de M. Esanu, de M. Sorensen et de M. Varga.

La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera ces projets d'avis lors de sa réunion du 10 octobre 2014.

| | |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11h00-11h15 | <i>Pause-café</i> |
| 11h15-12h45 | <i>Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays (Suite)</i> |
| | <i>Coopération avec d'autres pays</i> |
| | <i>Justice constitutionnelle</i> |
| | <i>Rapport du 4^e Atelier interculturel sur la démocratie « transparence et Etat de droit comme conditions préalables au développement équitable et durable » (Rome, 9 octobre 2014)</i> |
| | <i>Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur les droits fondamentaux, sur le droit international et sur l'Amérique latine (10 octobre 2014)</i> |

13. Suite Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Kazakhstan

M. Rogov informera la Commission des développements constitutionnels récents au Kazakhstan.

Kirghizstan

M. Tekebaev informera la Commission des développements constitutionnels récents au Kirghizstan.

Suède

M. Mats Melin, Président de la Cour suprême administrative de la Suède, s'adressera à la Commission.

14. Coopération avec d'autres pays

Albanie

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur la réforme du pouvoir judiciaire en Albanie.

15. Justice constitutionnelle

Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle

M. Kang informera la Commission des résultats et des conclusions du 3^e Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle qui s'est tenu à Séoul du 28 septembre au 1^{er} octobre 2014.

Conférence des cours constitutionnelles européennes

M. Gerhart Holzinger, Président de la Cour constitutionnelle de l'Autriche, informera la Commission sur la Présidence autrichienne de la Conférence des cours constitutionnelles européennes.

16. Rapport du 4^e Atelier interculturel sur la démocratie « transparence et Etat de droit comme conditions préalables au développement équitable et durable » (Rome, 9 octobre 2014)

La Commission sera informée des résultats et des conclusions du 4^e Atelier interculturel sur la démocratie « transparence et Etat de droit comme conditions préalables au développement équitable et durable » qui se tiendra à Rome le 9 octobre 2014.

[Lien au programme](#)

17. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur les droits fondamentaux, sur le droit international et sur l'Amérique latine (10 octobre 2014)

Le Président de la réunion informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 10 octobre 2014.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

La Commission pourrait être invitée à examiner, en vue de son adoption, le rapport sur la mise en œuvre des traités des droits de l'homme dans le droit interne et le rôle des Cours ([CDL\(2014\)046](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. van Dijk et de Mme Peters.

| | |
|-------------|--------------------|
| 12h45-13h00 | Session de clôture |
|-------------|--------------------|

18. Autres questions

19. Dates des prochaines sessions

La dernière session de 2014 est confirmée comme suit :

101^e session plénière 12-13 décembre 2014

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

Le calendrier des sessions de 2015 est confirmé comme suit :

102^e session plénière 20-21 mars 2015
103^e session plénière 19-20 juin 2015
104^e session plénière 23-24 octobre 2015
105^e session plénière 18-19 décembre 2015

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)